



SAISIR LES FORMATIONS DE VOS AGENTS

Vous avez la possibilité de saisir dans AGIRHE les formations réalisées par vos agents, ainsi que les diplômes, concours ou examens obtenus.

Sélectionner pour cela l'onglet « Formations » après avoir sélectionné l'agent concerné :

	Agirhe RH - Espace collectivité Centre de gestion de l'Eure ZZ test									
•	Agent -	ff Collectivité -	i≡ L. D. Gestion ▼	Instances •	2 Remplacement •	🗷 Statistiques 🕶	Documents •			
	A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (271120) DHS:2000									
🕌 Re	tour à la liste de	is agents								
	Identité		Carrière		Préventi	on		Formations	Absences	
4 I	es formations ob	ligatoires						$\hat{\mathbf{A}}$	~	
¥ ı	es formations no	n obligatoires						<u> </u>	~	
# 1	🖡 La préparation aux concours 🗸 🗸									
오 1	Diplômes								~	
12	Concours et exam	ens professionnels							~	

Nous allons principalement nous intéresser dans ce module au renseignement des formations de vos agents. L'ajout des diplômes, concours ou examens obtenus seront vus très succinctement, puisqu'étant relativement simple.

3 types de formations sont distinguées :

- Les formations obligatoires prévues par les statuts particuliers (ex : formations d'intégration, de professionnalisation tout au long de la carrière ou au 1^{er} emploi, etc.)
- Les formations non obligatoires (formations de perfectionnement, personnelles, etc.)
- Les préparations aux concours et examens

Par défaut, le volet concernant « *Les formations obligatoires* » est déployé. Vous pouvez le réduire en cliquant dessus, et ouvrir toute autre section en cliquant sur le volet correspondant.

Chacune de ces sections relatives aux formations présentent de façon similaire des parties permettant de renseigner les « *Demandes de formations* » d'une part et le « *Suivi des formations* » d'autre part.

La saisine s'opère toujours en cliquant sur le texte « + Ajouter » en bleu sur chaque tableau en fonction du type de formation que vous souhaitez saisir.

1) Pour l'ajout d'une formation obligatoire prévue par les statuts particuliers :

Une première partie de cet écran présente certaines informations tels que le grade de l'agent et ses dates de nomination dans le grade ou le cadre d'emplois, et permet d'afficher les obligations de formation de l'agent en cliquant sur le bouton « Calcul ».

		A24931 ARDBERG Antoine technicien ZZ test (2	271120) DHS:2000	
Netour à la liste des agents	Í			
Identité	Carrière	Prévention	Formations	Absences
F Les formations obligatoires				^
Calcul des obligations de format	ion pour les titulaires			
Date de nomination dans le cadre d	'emploi 01/11/2018			
Date de nomination dans l	egrade 01/11/2018			
	Grade technicien (B)	🔻 🛛 🕞 Calcul		
Demandes de formations oblig	atoires			
+ Ajouter				
Date de demande Type	Inti	tulé	Réponse	Date de réponse
Aucune ligne				
Suivi des formations obligatoir	es			
+ Ajouter				
Du Au Type	Intitulé	Organisme	Jours Heures	Dispense Attestation
Aucune ligne				
I Les formations non obligato	ires			~
📮 La préparation aux concours	3			~
Q Diplômes				~

Cela fait apparaître un récapitulatif des obligations de formation de professionnalisation de l'agent à compter de sa nomination stagiaire (*dans l'exemple ci-dessous : au 1^{er} emploi puis tout au long de la carrière par période de 5 ans*) :

F Les formations obligatoires				
Calcul des obligations de formation pou				
Date de nomination dans le cadre d'emploi	01/11/2018			
Date de nomination dans le grade	01/11/2018			
Grade	technicien (B)			🖬 Calcul
Résultat de la formation de professionn	alisation			
au 1er emploi	5 jours	Du 01/11/2018 au 01/11/2020		
tout au long de la carrière	Nombre de jours	Période		
	2	Du 01/11/2020 au 31/10/2025	5	
	2	Du 01/11/2025 au 31/10/2030		

Vous pouvez ensuite cliquez sur « + Ajouter » dans l'encart sur les « Demandes de formations obligatoires » pour enregistrer les formations demandées par vos agents ou à l'initiative de la collectivité, puis complétez les champs demandés comme suit avant de valider votre saisie en cliquant sur la coche verte en bout de ligne :

Demandes de formations obligatoires									
+ Ajouter									
Date de demande	Туре	Intitulé		Réponse	Date de réponse				
15/05/2025	_	La passation des marchés p	ublics	T		×			
Aucune ligne	Formation Continue Obligatoire (FCO), pour les policier Formation d'intégration Formation de professionnalisation au 1er emploi	s							
Suivi des formations obli	Formation de professionnalisation au 1er emploi de seci Formation de professionnalisation tout au long de la car	rétaire général de mairie							
+ Ajouter	Formation suite à l'affectation sur un poste à responsab	ilité							

Il est ensuite possible de modifier votre saisie, notamment pour mettre à jour la réponse et la date de réponse à cette demande de formation, en cliquant sur l'icône correspondante.

Date de demande	Туре	Intitulé	Réponse	Date de réponse
15/05/2025	Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	La passation des marchés publics	En attente	

De la même façon, le « Suivi des formation obligatoires » peut ensuite être renseigné après que la formation ait été réalisée, et vous pourrez y conserver les attestations de formation de vos agents. Pour cela, cliquez sur « + Ajouter » puis complétez les champs demandés comme suit avant de valider votre saisie en cliquant sur le bouton « Ajouter » figurant sous les champs de saisie :

Suivi d	es formations obligatoires					
+ Ajout						
Du	Au Type	Intitulé	Organisme	Jours Heur	res Dispense	Attestation
	Dispense	Non OTotale OPartielle				
	Date de début	02/04/2025				
	Nombre de jours	3 Nombre d'heures 18				
	Туре	Formation de professionnalisation tout au long de la carrière				
	Organisme	CNFPT Y				
	Si autres organismes, précisez					
	Intitulé	La passation des marchés publics				
		Ajouter ×	< Fermer			

Vous pouvez alors télécharger directement l'attestation de formation de votre agent.

Du		Туре	Intitulé	Organisme	Jours	Heures	Dispense	Attestation		
02/04/2025	04/04/2025	Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	La passation des marchés publics	CNFPT	3	18	Non		C	Ô

2) Pour l'ajout d'une formation non obligatoire :

Concernant la saisie des formations non obligatoires, les écrans sont similaires et présentent deux tableaux permettant de saisir les « Demandes de formations » et le « Suivi des formations ». Ces deux tableaux se remplissent de la même façon que pour les formations obligatoires :

E Les formation	ns non obligatoires								^
Demandes de fo	ormations non obligatoi	ires							
+ Ajouter									
Date de demande	2 Type		Intitulé			Réponse	Date de réponse		
L IE	3		•			•	E	1 🗸 🗙	
Aucune ligne									
Suivi des format	tions non obligatoires								
									_
+ Ajouter									
Du	Au Type		Intitulé		Organisme		lours Heures	Attestation	
	Date de début		Date de fin						
	Nombre de jours	Nor	mbre d'heures						
	Туре			•					
	Organisme								
Siau	tres organismes, précisez								
	Intitulé								
			🗸 Ajouter	× Fermer					

3) Pour l'ajout d'une préparation concours :

La saisie des préparations concours est identique à celle des formations obligatoires et non obligatoire. Les tableaux permettant de saisir les « Demandes » et le « Suivi » de ces préparations concours sont cependant inversés.

Toutefois, certaines informations à saisir dans ces tableaux diffèrent des deux autres sections, entre autres celles relatives à la catégorie, filière, ou grade concerné par la prépa concours :

🐥 La prépar	ration aux con	cours								^
Suivi des pro	éparations au	x concours et	examens de la FPT							
+ Ajouter										
Du	Au Nt	heures Org	anisme	Cat.		Grade			Attestation	
	j	Date de début		Date de fin						
	Nor	mbre d'heures								
		Organisme	-= votre choix =-		•					
		Catégorie			*					
		Filière			•					
		😑 Grade			•					
				V Ajo	outer	Fermer				
Aucune ligne										
Demandes of	de préparation	ns aux concou	rs et examens de la FPT							
+ Ajouter										
Date de dema	ande 🦲	Grade		O	rganisme		Réponse		Date de réponse	
				•			•	•		~ ×
A										

4) Pour l'ajout d'un diplôme, concours ou examens professionnels :

L'onglet formation vous permet également de rajouter les diplômes ainsi que les examens professionnels obtenus par vos agents. Comme pour les sections précédentes, vous devez pour cela cliquer sur « *+ Ajouter* » pour saisir le diplôme ou l'examen obtenu (en renseignant l'ensemble des champs demandés) puis en validant votre saisie :

🞗 Diplômes						^
+ Ajouter						
Année	Spécialité	Domaine	Niveau	Organisme	Modifier	Supprimer
Année d'obtent	ion *: 2016					
Ni	eau: Bac+2	•				
Dipl	ame : BTS Génie civil					
Organi	sme : Greta					
Spéci	alité : Génie civil, construction et bois	•				
Dom	aine : Coordination de chantiers tous corps d état	T				
	× Annuler	✓ Ajouter				
Aucune ligne						
Concours et examens professio	nnels					^
+ Ajouter						
Année	Intitulé	Туре		Organisme	Modifier	Supprimer
2022	Technicien principal de 2eme Classe	Examen professionnel		CDG	ß	m

Si l'ajout des diplômes de vos agents ne présentent pour le moment pas d'intérêt particulier sur AGIRHE, les examens professionnels ont quant à eux une utilité réelle sur AGIRHE, notamment pour le calcul des possibilités d'avancement de grade de vos agents, afin qu'AGIRHE puisse détecter de manière automatique les conditions d'avancement avec exam pro.

Il vous est donc recommandé de saisir ici les examens professionnels de vos agents.